



# BULLETIN DES SSNA

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS

Services de santé non assurés (SSNA)

[www.provider.express-scripts.ca](http://www.provider.express-scripts.ca)

## Fournisseurs d'ÉMFM



Printemps 2012

### Formulaires des SSNA

Vous pouvez **télécharger** tous les formulaires des SSNA à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

[www.provider.express-scripts.ca](http://www.provider.express-scripts.ca)

## EXPRESS SCRIPTS CANADA

### Centre d'appels à l'intention des fournisseurs

Questions et réinitialisation du mot de passe

1 888 511-4666

### Heures d'ouverture prolongées - Services d'ÉMFM

Du lundi au vendredi  
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,  
à l'exclusion des jours fériés.

### Demandes de paiement pour ÉMFM

**Veillez poster vos demandes de paiement pour ÉMFM à l'adresse suivante :**

Express Scripts Canada  
Demandes de paiement pour ÉMFM des SSNA  
C. P. 1365, succursale K,  
Toronto (Ontario) M4P 3J4

### Entente avec les fournisseurs d'ÉMFM

*Chaque établissement d'ÉMFM doit être inscrit au Programme des SSNA et disposer de son propre numéro d'identification avant de pouvoir offrir des services.*

**Veillez télécopier l'entente avec les fournisseurs d'ÉMFM dûment remplie au numéro suivant :**

Télécopieur : 905 712-0669

### Autre correspondance

**Veillez poster toute autre correspondance à l'adresse suivante :**

Express Scripts Canada  
5770, rue Hurontario, 10<sup>e</sup> étage  
Mississauga (Ontario) L5R 3G5

## SERVICES D'ÉMFM DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES SSNA

Bureaux régionaux de Santé Canada

### DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE

Alberta	1 800 232-7301
Colombie-Britannique	1 888 321-5003
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 881-3921
Provinces de l'Atlantique	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
Saskatchewan	1 877 780-5458
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	1 888 332-9222
Yukon	1 866 362-6717
	1 866 362-6718
	1 866 362-6719

### DEMANDES relatives à l'ÉMFM

Alberta	1 780 495-2694
	1 800 232-7301
Colombie-Britannique	1 604 666-3331
	1 800 317-7878
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 640-0642
Provinces de l'Atlantique	1 902 426-2656
	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
	1 514 283-1575
Saskatchewan	1 306 780-8294
	1 800 667-3515
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	1 888 332-9222
Yukon	1 866 362-6717
	1 866 362-6718
	1 866 362-6719

## NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

### Évitez d'imprimer!

**IL SUFFIT SIMPLEMENT de communiquer avec un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs au 1 888 511-4666.**

Santé Canada et Express Scripts Canada reçoivent très souvent des messages d'erreur lors d'envois par télécopieur de documents importants aux fournisseurs des SSNA. Les causes varient entre un numéro de télécopieur non valide, un télécopieur fermé, un numéro qui ne correspond pas à un numéro de télécopieur, etc. Les fournisseurs d'ÉFMF doivent tenir Express Scripts Canada au courant de tout changement relatif à leurs renseignements. Sinon, il se peut qu'ils ne reçoivent pas les dernières mises à jour ou autre information importante de la part de Santé Canada et d'Express Scripts Canada, relativement au Programme des SSNA.

**PENSEZ VERT! ...évittez d'imprimer. Choisissez le courriel comme mode de communication!**

Soyez informé et recevez le même jour par courriel les renseignements sur le Programme des SSNA de Santé Canada.

... Plus besoin de monopoliser le télécopieur pendant la journée.

... Sauvegardez vos communications sur le réseau de votre cabinet.

... Partagez les communications au sein du cabinet au moyen d'un simple clic de la souris.

Vous pouvez communiquer avec un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs pour transmettre les modifications suivantes :

- Adresse de courriel
- Numéro de télécopieur
- Numéro de téléphone
- *Correction* de votre adresse actuelle

Pour toutes les autres modifications, veuillez remplir le *Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de services de médicaments/d'ÉFMF*, le faire signer par le gérant ou le propriétaire de l'établissement et l'envoyer par télécopieur ou par la poste aux coordonnées indiquées sur le formulaire.

Il peut s'agir des renseignements suivants :

- Nouvelle adresse (p. ex., déménagement)
- Renseignements bancaires
- Le nom du propriétaire de l'entreprise ou la dénomination sociale.

Vous pouvez télécharger le *Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de services de médicaments/d'ÉFMF à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA* ou en faire la demande auprès d'un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

### Expiration du mot de passe pour accéder au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA

Le mot de passe du fournisseur permettant d'accéder au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA expire tous les 180 jours. Assurez-vous de modifier votre mot de passe avant la date d'expiration en ouvrant une session dans votre compte et en respectant les critères relatifs aux mots de passe.

**Conseil :** Une fois que vous avez ouvert une session ans le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, cliquez sur le lien « Bienvenue *Code d'utilisateur* », situé dans le coin supérieur droit de l'écran, puis sélectionnez « Changer le mot de passe ». Le nombre de jours qu'il reste avant l'expiration de votre mot de passe est affiché au bas de la page.

### Changement de politique - Audiologistes reconnus comme prescripteurs d'équipement et de fournitures d'audiologie

Pour faciliter l'accès aux services d'audiologie, le Programme des SSNA a apporté les modifications ci-dessous à sa politique concernant l'équipement médical et les fournitures médicales (ÉFMF).

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le Programme des SSNA reconnaît les audiologistes comme prescripteurs d'équipement et de fournitures d'audiologie.
- Dorénavant, l'ordonnance d'un audiologiste sera acceptée pour référer un client à un audioprothésiste.
- Il incombe à l'audiologiste de communiquer avec le bureau régional de Santé Canada pour obtenir une autorisation préalable et de s'assurer que le test d'audition ou l'équipement et les fournitures d'audiologie sont couverts.
- Lors des demandes de paiement, les audiologistes doivent entrer leur numéro d'inscription auprès de l'ordre professionnel de la province dans laquelle ils exercent dans le champ **ID DU PRESCRIPTEUR**. Dans les provinces ou territoires où il n'y a pas d'ordre professionnel ou d'organisme de réglementation, nous recommandons aux audiologistes de saisir leur numéro de membre de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes (ACOA) ou de l'Académie canadienne d'audiologie (ACA). Sur le formulaire de demande de paiement, les audiologistes doivent entrer « 99 » dans le champ **NO RÉF. DU PRESCRIPTEUR** jusqu'à ce qu'ils reçoivent leur propre numéro.

### Changement d'adresse du siège social du Programme des SSNA

Le Programme des SSNA souhaite informer les fournisseurs d'ÉFMF qu'à compter du 26 mars 2012 les bureaux des Services de santé non assurés (SSNA) déménageront à l'adresse suivante :

Renseignements sur l'équipement médical et les fournitures médicales

Programme des services de santé non assurés (SSNA)

Direction générale de la Santé des Premières nations et des Inuits

Santé Canada

IA 1902D

2<sup>e</sup> étage, Édifice Jeanne Mance  
200, promenade Églantier  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

## Guide du fournisseur d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉFMF)

Le Guide du fournisseur d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉFMF) a été mis à jour et contient les plus récentes politiques. La nouvelle version du guide sera affichée sur le site Web de Santé Canada sous peu.

### RAPPELS

#### Attestation de spécialité du fournisseur d'ÉFMF

Un fournisseur doit d'abord être inscrit auprès d'Express Scripts Canada avant de pouvoir soumettre des demandes de paiement pour ÉFMF. Le fournisseur doit également soumettre une copie de l'attestation de chacune de ses spécialités afin qu'Express Scripts Canada et Santé Canada puissent accepter et approuver ses demandes de paiement pour ÉFMF. Une fois inscrit au Programme des SSNA, le fournisseur pourra ajouter des spécialités s'il envoie une copie de l'attestation de la spécialité à Express Scripts Canada. Si le fournisseur n'envoie pas de copie de l'attestation à Express Scripts Canada avant de soumettre sa première demande de paiement manuelle, il peut la joindre à la demande de paiement ainsi qu'un exemplaire révisé de l'Entente avec les fournisseurs d'ÉFMF dans laquelle la nouvelle spécialité est indiquée et envoyer le tout à Express Scripts Canada.

#### Dispositions spéciales pour les nourrissons des Premières nations et des Inuits âgés de moins d'un an

Express Scripts Canada reçoit un volume important de demandes de paiement soumises pour des nourrissons âgés de moins d'un an et qui doivent être retournées au fournisseur en raison de renseignements manquants.

Des dispositions spéciales pour l'identification des nourrissons de moins d'un an ont été mises en place pour donner aux parents admissibles au Programme des SSNA le temps d'inscrire leurs nourrissons auprès de l'organisme approprié.

Si un *nourrisson âgé de moins d'un an* n'a pas été inscrit, les bénéficiaires (parents) doivent être dirigés vers le bureau ou l'organisme approprié pour s'assurer de l'admissibilité du bénéficiaire à la couverture, ainsi qu'obtenir un numéro d'identification.

Bénéficiaires	Bureau ou organisme
Premières nations	Les parents doivent communiquer avec le bureau de leur bande ou le Service des inscriptions des AADNC en composant le 1 819 953-0960.

Bénéficiaires	Bureau ou organisme
Inuits résidents des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut	1. Leur organisme de revendication territoriale; et 2. Leur ministère de la Santé et des services sociaux respectif, pour obtenir un numéro du régime d'assurance maladie.
Inuits résidant à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut	1. Leur organisme de revendication territoriale; et 2. Le bureau régional de Santé Canada le plus près.

La **première demande de paiement pour médicaments présentée pour un nourrisson âgé de moins d'un an doit être soumise manuellement** à Express Scripts Canada au moyen du Formulaire de demande de paiement pour ÉFMF - Programme des SSNA.

Les champs obligatoires doivent être saisis correctement chaque fois et comporter les mêmes renseignements que ceux qui figurent sur la demande initiale.

Champ	Renseignements obligatoires
Numéro du bénéficiaire	Le numéro d'identification principal de l'un des parents (par exemple, le numéro des AADNC, le numéro de bénéficiaire ou le numéro de famille ou de bande, le numéro de bénéficiaire de la DGSPNI ou le numéro du régime d'assurance maladie du gouvernement des T.N.-O. ou du Nunavut)
Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom
Date de naissance	Date de naissance du nourrisson

#### Changement de propriétaire ou inscription d'un établissement d'ÉFMF

Il importe de tenir Express Scripts Canada au courant de tout changement relatif à vos renseignements, car nous les utilisons pour communiquer avec vous. Par ailleurs, vous devez remplir une nouvelle Entente avec les fournisseurs d'ÉFMF, et y indiquer la date d'effet du changement.

Veuillez télécopier **toutes** les pages de l'Entente avec les fournisseurs d'ÉFMF au numéro 905 712-0669 et indiquer sur le bordereau de transmission la raison pour laquelle vous envoyez une nouvelle entente, par exemple :

- Changement de propriétaire
- Nouvel établissement / Inscription
- Réinscription au Programme des SSNA

**Nota :** Un fournisseur **doit** d'abord être inscrit auprès d'Express Scripts Canada avant de pouvoir soumettre des demandes de paiement. Le fournisseur doit également soumettre une copie de l'attestation de chacune de ses spécialités afin qu'Express Scripts Canada et Santé Canada puissent accepter et approuver ses demandes de paiement pour ÉFMF. Une fois inscrit au Programme des SSNA, le fournisseur pourra ajouter des spécialités s'il envoie une copie de l'attestation de la spécialité à Express Scripts Canada.

Si le fournisseur n'envoie pas de copie de l'attestation à Express Scripts Canada avant de soumettre sa première demande de paiement manuelle, il peut joindre à la demande

de paiement une copie de l'attestation ainsi qu'un exemplaire révisé de l'Entente avec les fournisseurs d'ÉFMF dans laquelle la nouvelle spécialité est indiquée et envoyer le tout à Express Scripts Canada.

### Inscription d'établissements additionnels

Chaque établissement d'ÉFMF doit disposer de son *propre numéro d'établissement*.

Veillez inscrire auprès d'Express Scripts Canada tous les établissements afin d'éviter les interruptions dans le traitement et le règlement des demandes de paiement. Si le nouvel établissement n'est pas déjà inscrit, veuillez remplir l'Entente avec les fournisseurs d'ÉFMF, la signer et la **télécopier à Express Scripts Canada au 905 712-0669**. Vous pouvez télécharger ce document à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou en faire la demande auprès d'un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

### Renseignements obligatoires sur les demandes de paiement pour orthèses plantaires

Pour alléger le fardeau administratif des fournisseurs et leur permettre de fournir un service rapide aux bénéficiaires du Programme des SSNA, nous rappelons aux fournisseurs qu'ils doivent remplir et soumettre le formulaire Analyse biomécanique et bon de commande de l'article aux fins d'évaluation des demandes d'autorisations préalables. Si ces renseignements ne sont pas fournis, il se peut qu'il y ait un délai lors de l'évaluation des demandes.

### Formulaires de demande de paiement ou autres demandes relatives à l'ÉFMF

Vous pouvez télécharger tous les formulaires des SSNA en format PDF à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA ou en demander un exemplaire en communiquant avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs. Le tableau qui suit présente tous les formulaires qui se trouvent sur le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA ainsi que l'endroit où vous devez les acheminer, une fois remplis.

Formulaire	Adresse
Formulaire de demande de paiement pour ÉFMF des SSNA	Express Scripts Canada Demandes de paiement pour équipement médical et fournitures médicales des SSNA C. P. 1365, succursale K, Toronto (Ontario) M4P 3J4
Formulaire d'autorisation préalable	Bureau régional de Santé Canada respectif
Formulaire de confirmation, de demande de paiement et de réparation de prothèse auditive - Programme des SSNA	Bureau régional de Santé Canada respectif

Formulaire	Adresse
Formulaire d'autorisation préalable pour l'achat ou la réparation d'une prothèse auditive - Programme des SSNA	Bureau régional de Santé Canada respectif
Formulaire d'autorisation préalable pour équipement médical et fournitures médicales - services généraux	Bureau régional de Santé Canada respectif
Formulaire d'autorisation préalable du Programme des SSNA - Orthèses - Chaussures faites sur mesure - prothèses - vêtement de compression - Programme des SSNA	Bureau régional de Santé Canada respectif
Formulaire d'autorisation préalable pour articles d'oxygénothérapie, appareils et fournitures d'assistance respiratoire - Programme des SSNA	Bureau régional de Santé Canada respectif
Formulaire de modification des renseignements sur le fournisseur de services de médicaments et d'ÉFMF	Express Scripts Canada À l'attention du Service des relations avec les fournisseurs 5770 rue Hurontario, 10 <sup>e</sup> étage, Mississauga (Ontario) L5R 3G5 Télécopieur : 905 712-0669

Veillez vous reporter à la *première page* du présent bulletin pour connaître les coordonnées des différents bureaux.

### Trousse de soumission des demandes de paiement pour équipement médical et fournitures médicales (ÉFMF)

Vous pouvez télécharger la trousse à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA ou en demander un exemplaire en communiquant avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.